

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

DECRET N° 2017-915

Modifiant et complétant certaines dispositions
du décret n° 2015-089 du 10 février 2015
fixant les attributions du Ministre de l'Industrie
et du Développement du Secteur Privé ainsi que
l'organisation générale de son Ministère.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2003-011 du 03 septembre 2003 portant Statut Général des Fonctionnaires, et les textes subséquents ;
- Vu l'Ordonnance n° 93-027 du 13 mai 1993 relative à la réglementation sur les Hauts Emplois de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 76-132 du 31 mars 1976 modifié et complété par les Décrets n° 93-842 du 16 novembre 1993 et n°2003-961 du 16 septembre 2003 portant réglementation des Hauts Emplois de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 91-615 du 20 décembre 1991 fixant les principes généraux d'organisations des départements ministériels et des Hauts Emplois de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2016-250 du 10 avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du

- Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2016-265 du 15 avril 2016 modifié et complété par les Décrets n° 2016-460
- du 11 mai 2016, n° 2017-148 du 02 mars 2017, n° 2017-262 du 20 avril 2017, n° 2017-590
- du 17 juillet 2017 et n° 2017-724 du 25 août 2017 portant nomination des membres
- du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2015-089 du 10 février 2015 fixant les attributions du Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé ainsi que l'organisation générale de son Ministère;
- Sur Proposition du Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé ;
- En Conseil du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article premier. Certaines dispositions de l'article 3 du décret n° 2015-089 du 10 février 2015 fixant les attributions du Ministre de l'industrie et du Développement du Secteur ainsi que l'organisation générale de son Ministère, sont modifiées et complétées comme suit :

Article 3 (nouveau) : le Ministère de l'industrie et du développement du Secteur Privé est organisé comme suit :

1. LE MINISTRE

Sont rattachés au Ministre :

- Le Cabinet
- La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)
- La Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation (DEPE)
- **Le Service d'Audit Interne**

1.1. Le Cabinet du Ministre

1.2. La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

1.3. La Direction de la Planification, des Etudes et de l'Evaluation (DEPE)

1.4 Le Service d'Audit Interne

Le SAI est chargé de veiller au respect des méthodologies et norme de pratique et d'examiner les dispositifs de contrôle et de suivi interne .Aussi, le service est tenu d'élaborer les rapports d'audit et d'apporter conseils pragmatiques et recommandation aux différentes branches de la structure.

2. LE SECRETAIRE GENERAL

3. LES DIRECTIONS GENERALES

« LE RESTE SANS CHANGEMENT »

Article 2. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures au présent décret fixant les attributions du Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

Article 3.Le Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé, le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du Présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 10 octobre 2017

MAHAFALY Solonandrasana Olivier

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et du Budget,

Sehenosoa Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA

Le Ministre de l'Industrie et du

Développement du Secteur Privé,

Armand TAZAFY

*Le Ministre de la Fonction Publique,
de la Réforme de l'Administration,
du Travail et des Lois Sociales,*

Jean de Dieu MAHARANTE